L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS---SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 20 NOVEMBRE, 1884. 58eme Annee.

Votes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES TRENTE-CINQUANTES DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEIZIEME DISTRICT.

Il vente de l'autorite en moi addressé par le constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, a savoir l'Allée St. Antoine, dans la Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les vendre judiciaires, commençant à 11 Heures A. M. samedi, 30eme jour de Decembre A. D. 1884, et continuant chaque jour ensuivant, jusqu'à ce qu'elles aient été vendues aux encheres publiques toutes propriétés immeubles aux lesquelles les dites taxes sont dues à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orleans, pour en forcer la collection des taxes accordés dans les année 1883 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Decembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dites délinquants payeurs de chaque, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

[illegible], SUC. J. B.—
Taxe de 1883, montant à.....$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée Gerard, Clifford a, borné par les rues Derbigny, Roman, [illegible] désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], SUC. J. B.—
Taxe de 1883, montant à.....80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée Gerard, Clifford a, borné par les rues Pritger, Roman, [illegible], désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], SUC. J. D.—
Taxe de 1883, montant à.....80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, [illegible] et Clifford, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], SUC. J. D.—
Taxe de 1883, montant à.....80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, [illegible] et Clifford, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à.....$45 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues Bruxelles, Milan, Claiborne et Derbigny, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], EDWARD—
Taxe de 1883 montant à.....$20 00
Taxe de 1883, montant à.....4 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues Bruxelles, Pitt, Bordeaux et Vesinage, désignés comme les lots Nos. 3 à 6 de l'Allée No. [illegible]; les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 100 pieds; les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 30 pieds de face à la rue Vesinage sur une profondeur de 100 pieds. les dits lots Nos. 3 à 6 forment l'enclignure des rues Bordeaux et Pitt.

[illegible], SUC. C.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues Bruxelles, Milan et Derbigny, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à.....$45 00
Le quart d'une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues Victoria, Bruxelles, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme les lots Nos. [illegible].

[illegible], E. M. ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à.....$27 00
Un vaste d'une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, désigné comme une portion de terre à l'arrière du [illegible], Claiborne, mesurant 23 et 3 pieces d'heures, coupe la partie septrionale de la section 2, suivant [illegible] N. 86 formant les lots Nos. [illegible].

[illegible], E. M. ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à.....$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme les lots Nos. [illegible].

[illegible], E. M. ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à.....$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], EDWARD—
Taxe de 1883 montant à.....$20 00
Taxe de 1883, montant à.....4 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme les lots Nos. [illegible].

[illegible], MRS C.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme les lots Nos. [illegible].

[illegible], E. M. ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à.....$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], E. M. ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à.....$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], MRS C.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Allée borné par les rues [illegible], Roman, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'Allée No. [illegible].

[illegible], WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....1 20